



4 septembre 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

VOL DU CHIEN JULES : LA FONDATION BRIGITTE BARDOT DENONCE LES ACCUSATIONS DONT ELLE EST VICTIME

Le week-end dernier, le chien Jules est volé dans le refuge de Monsieur Patrick Villardry (Alpes-Maritimes) et aujourd'hui, son propriétaire accuse la Fondation « d'avoir organisé le rapt de l'animal ».

En aucun cas la Fondation Brigitte Bardot ne peut être associée à cette action qu'elle condamne fermement.

Elle tient à rappeler que la loi prévoit, en pareil cas, trois ans d'emprisonnement et 45000 euros d'amende (Article 311-3 du code pénal).

Outre les poursuites auxquelles il s'expose, l'auteur de ce vol se retrouve aujourd'hui avec un chien identifié au nom de son propriétaire et ne pourra donc jamais le faire soigner ni même voyager. La Fondation Brigitte Bardot lui demande donc de restituer l'animal, sans délai.

Enfin, la Fondation souligne qu'elle a suffisamment de chiens (ses refuges sont saturés) pour en voler un. Au contraire, elle lance un appel à l'adoption pour que tous ses petits protégés à quatre pattes trouvent enfin un vrai foyer.

Rappel des faits :

Cet été, Jules mord le petit-fils de son propriétaire. L'enfant a marché sur l'animal, alors endormi, et le réveille en sursaut. Le chien, surpris, a une réaction de défense.

Sous le coup de l'émotion, la famille veut le faire euthanasier. La Fondation propose donc de le récupérer pour lui éviter pareille fin mais la solution est écartée par le maître.

Le chien est provisoirement confié au refuge de Monsieur Patrick Villardry, à Tourrette-Levens. Différentes évaluations comportementales sont réalisées et révèlent que le chien n'est pas dangereux.

Il est prévu de le rendre à son propriétaire courant septembre, ce dernier assurant avoir abandonné ses projets d'euthanasie.

Contact Presse :

Fondation Brigitte Bardot - Bruno Jacquelin - 01 45 05 94 55 – 06 71 22 80 53 - bruno.jacquelin@fondationbrigittebardot.fr